

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE BESANCON
CANTON DE BAUME LES DAMES
COMMUNE DE VIEILLEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUILLET 2015

Nombre de conseillers : L'an deux mil quinze, le seize juillet à vingt heures , le conseil
En exercice : 14 municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de
Présents : 09 ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
A délibéré : 13 Franck RACLOT, Maire Adjoint,
Ayant donné procurations : 04

Convocation du 09 juillet 2015
Certifiée exécutoire le 17 juillet 2015
Envoyée en préfecture le 21 juillet 2015

Etaient présents : **Mme LEROY.
Mrs BOGNON. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO.
VERCHERE.**

Secrétaire de séance :
Claude BOGNON

Absents excusés :
**Me Christiane ZOBENBULLER donne pouvoir à M. Franck RACLOT,
M. Cyril VIENT donne pouvoir à M. Jimmy KASAD,
M. Georges BAY NOUAILHAT donne pouvoir avec son intention de vote à
M. Emmanuel MULIN,
M. Jean-Pierre GODILLOT donne pouvoir avec son intention de vote à
M. Thierry MARCHE,**

Absent non excusé : **M. Jonathan ERARD**

01-OBJET : FINANCEMENT TRAVAUX 2015 :

Suite à la consultation des propositions des organismes bancaires, par la commission des finances, pour le financement des travaux d'investissement 2015, Madame Dorine Leroy propose au conseil municipal l'offre du Crédit Mutuel, aux conditions suivantes :

- montant : 135 000,00 €
- durée : 15 ans
- taux : 1,40 %
- commission : 0,10 % du montant accordé soit 135,00 €
- remboursement : trimestrialités

L'exposé entendu, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, la proposition du Crédit Mutuel et autorise Madame le maire à signer le contrat de prêt aux conditions énoncées.

02-OBJET : FONDS DE CONCOURS 2015 A LA C.C.D.B.B. :

Le conseil municipal par délibération du 18 octobre 2013 avait instauré les modalités de reversement de fiscalité relatives aux dotations de solidarité et fonds de concours dans le cadre de la convention 2014+, adopté par le conseil communautaire de l'ancienne Communauté de communes du Val de la Dame Blanche le 11 octobre 2013.

Lors du conseil communautaire du 18 mai 2015, les membres de la CCDBB ont actualisé ces chiffres pour redéfinir les enveloppes relatives aux dotations de solidarité à verser et aux fonds de concours à solliciter auprès des communes signataires de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- de valider la somme de 10 759.00 € comme fonds de concours à reverser à la Communauté de communes,
- d'autoriser Madame le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à ces paiements.

Vote : 10 pour – 00 contre – 03 abstentions

03-OBJET : CONVENTION CADRE RESSOURCE EN EAU AVEC SIVOM :

Messieurs les délégués au SIVOM de la Vallée présentent au conseil municipal, suite à la reprise des sources de Vieilley par le syndicat, « la convention cadre » réglant et arrêtant les modalités de la participation financière de la commune audit syndicat.

L'exposé entendu, le conseil municipal à la majorité des membres, valide cette convention annexée à la présente délibération et autorise Madame le maire à la signer.

Vote : 11 pour – 02 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Prochaine réunion le 24 septembre